

# L'Orgatte

## Camping Municipal\*\*

Avenue Abbé Thibaud, 85690 Notre Dame de Monts

Tél : 02.51.58.84.31 (avril à septembre)

Tél : 02.51.58.47.97 (octobre à mars)

[Camping.municipal@notredamedemonts.fr](mailto:Camping.municipal@notredamedemonts.fr)

[www.campingmunicipalorgatte.com](http://www.campingmunicipalorgatte.com)



### CONTRAT DE RESERVATION « EMPLACEMENT »

Entre les soussignés, est convenue la location d'un emplacement aux conditions générales stipulées au verso

Nom.....Prénom.....  
Adresse.....  
.....Code postal.....Ville.....Nationalité.....  
Téléphone.....Portable.....  
EMAIL.....  
Véhicule Immatriculation.....Modèle.....Couleur.....  
Animal  oui  non Race.....Nom.....  
(tatoué, vacciné, tenu en laisse, catégorie 1 et 2 interdits)

Date d'arrivée.....**à partir de 14h** Date de départ..... **avant 12h**

Emplacement avec électricité  Emplacement sans électricité  
(prévoir une rallonge de 15 à 20m minimum et prise européenne)

Tente  Caravane  Camping-car

Dimension de l'installation : .....x.....

#### PARTICIPANTS AU SEJOUR

| Nom | Prénom | Date de naissance |
|-----|--------|-------------------|
| 1   |        |                   |
| 2   |        |                   |
| 3   |        |                   |
| 4   |        |                   |
| 5   |        |                   |

|  |   |
|--|---|
| <p>FORFAIT ACOMPTE<br/>(20% du montant du séjour) ..... €<br/>(Hors taxes de séjour)</p> <p>+ FRAIS DE DOSSIER = .....13 €</p> <p>= TOTAL ACOMPTE.....€</p> <p><input type="checkbox"/> CB<br/><input type="checkbox"/> Chèque bancaire (à l'ordre du camping)<br/><input type="checkbox"/> Virement bancaire<br/><input type="checkbox"/> Chèque Vacances</p> | <p><input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales de vente et le règlement au dos du document.<br/><b>JE M'ENGAGE À RÉGLER LE SOLDE À MON ARRIVÉE AU CAMPING.</b></p> <p>Fait à .....</p> <p>Le.....</p> <p>Signature du preneur (mention "lu et approuvé")</p> |
|--|---|

## **CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT**

**Le camping l'Orgatte accepte les réservations d'emplacements afin de garantir à sa clientèle un emplacement pour le jour de son arrivée. Celles-ci sont soumises à certaines conditions :**

Le signataire du contrat doit être majeur.

Les réservations s'effectuent uniquement à l'aide du présent contrat et ne deviendront définitifs qu'à la réception d'un acompte de 20% du montant du séjour + 13€ de frais de dossier non remboursable en cas d'annulation quel que soit le motif.

Le solde du séjour sera payable à l'arrivée. Pour les longs séjours (plus de 1 mois) possibilité de régler chaque début de mois après accord de la Direction.

Votre réservation sera considérée comme définitive dès qu'elle aura fait l'objet d'une confirmation écrite.

Les arrivées se font à partir de 14h00 et les départs avant 12h00.

Une nuit supplémentaire sera facturée pour tout dépassement passé 14h.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, et, pour une meilleure organisation et dans l'intérêt de notre clientèle, la durée minimum du séjour réservé est de 3 nuits.

Les sommes versées à titre d'acompte resteront acquises au loueur.

Une seule installation est autorisée par emplacement et pas plus de 2 véhicules par emplacement.

Les emplacements « accueil vélo » sont susceptibles d'accueillir jusqu'à 6 personnes sur le même emplacement pour un maximum de 3 nuits.

Toute modification au contrat devra être signalée avant l'arrivée. Toute personne supplémentaire non inscrite ne sera acceptée qu'après accord de la Direction et, dans le respect des normes de sécurité. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à 6 personnes.

Afin de conserver son emplacement, le locataire doit prévenir d'un éventuel retard. À défaut, et dans un délai de 24h, la location sera annulée sans remboursement et le responsable se réserve le droit de disposer de l'emplacement.

Les mineurs doivent impérativement être accompagnés de leurs parents.

Le responsable se réserve le droit d'expulser toute personne ne respectant pas le règlement ou causant nuisance à autrui.

### **MODE DE REGLEMENT**

Le paiement pourra être effectué en chèques vacances, chèque bancaire libellé à l'ordre du camping municipal l'Orgatte, virement bancaire, CB.

### **ANNULATION**

Toute annulation doit nous être notifiée par courrier en recommandé avec AR. Le camping n'effectue aucun remboursement en cas d'annulation quel que soit le motif. Les sommes versées resteront acquises.

Un départ avancé ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Lors de la réservation, un accusé de réception et une facture proforma confirmeront le versement de l'acompte et préciseront le montant du solde à verser.

La location est personnelle et nominative, elle ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Lors de votre réservation, un numéro d'emplacement vous est attribué. Cependant, ce numéro n'est pas contractuel.

La facture sera éditée au nom donné lors de la réservation.

### **GARAGE MORT**

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance dont le montant sera affiché au bureau sera due. Il ne sera pas pratiqué de garage mort durant les mois de juillet et août.

### **ANIMAUX DOMESTIQUES**

Les animaux domestiques sont acceptés (sauf 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie) sous réserve qu'ils soient tenus en laisse ou attachés. En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls dans les installations en l'absence de leurs maîtres. 2 animaux maximum par emplacement.

### **RESPONSABILITÉ**

La responsabilité du camping ne sera pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de toute nature pendant ou suite au séjour, panne ou mise hors service des équipements techniques.

La nuit, le silence doit être total entre 23h et 7h, pas de circulation automobile.

L'emplacement doit être tenu en parfait état.

Les locataires sont responsables de leur barbecue en cas de feu et d'accidents.

Seuls, les barbecues gaz ou électriques sont autorisés.

**En cas de non-respect du règlement intérieur occasionnant une gêne pour autrui, et, après mise en demeure la direction se réserve le droit de résilier le contrat sans indemnisation**

### **MÉDIATEUR**

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : CM2C – 14 rue Saint Jean – 75017 PARIS – Tél : 01.89.47.00.14

**BIENVENUE ET BONNES VACANCES**